

## Associé correspondant (1802)

André-François Laurence-Villedieu (1762-1823), ex-législateur, est membre de la Société académique de Grenoble. Originaire de Villedieu-les-Poêles, dans la Manche, où il est né le 17 décembre 1762, il est devenu en 1787 avocat au Parlement de Paris, administrateur de ce département en 1790, il a été à partir du 10 septembre 1792 député à la Convention, où il a voté pour Louis XVI la peine de mort, assortie du sursis. Entré en conflit avec la Montagne, arrêté et exclu après le 31 mai 1793 en raison de ses opinions modérées, il n'avait été réintégré comme député que le 18 frimaire de l'an III. Il a été ensuite député au Conseil des Cinq-Cents du 15 octobre 1795 au 20 mai 1798. Après le 18 Brumaire, sa vie se déroule dans l'obscurité. Après avoir quitté les Cinq-Cents, il est devenu quelque temps commissaire du Directoire, mais a cessé toute activité politique à l'époque du Consulat. Il avait publié à Paris en 1800 une *Ode à l'Être suprême* et la même année à Grenoble *Le temps ramenant la paix*, ainsi qu'une traduction d'Horace. Tombé sous le coup de la loi du 12 janvier 1816 qui expulsait les régicides du territoire français, il a émigré en Suisse. Il est mort à Noyarey (Isère) dont il était maire le 22 février 1823. Son œuvre littéraire est très mince, aucun dictionnaire biographique ne le répertorie parmi les écrivains. Il nous semble par conséquent logique de croire que la principale raison de son admission a été son amitié pour Mollevaut, qui avait été son collègue dans les assemblées parlementaires. C'est ce dernier qui a déposé en son nom en 1803, sur le bureau de l'académie, « plusieurs pièces de vers imprimées », qui ont été son seul titre d'admission. [Jean-Claude Bonnefont]